

## **AVENANT n°48 AU REGLEMENT CADRE DES JEUX 2020-2021**

### **RMC ANTENNE ET WEB**

#### **IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :**

**RMC**, Société Anonyme Monégasque au capital de 2 287 500 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 788 185 288, dont le siège social est situé 10-12 quai Antoine Premier 98080 Monaco et dont l'établissement principal est situé au 12 rue d'Oradour sur Glane 75015 Paris,

Et son partenaire

LIBRE ECHANGE – 1 Rue de La République 69001 LYON (SIREN : 400 622 205)

Ci-après dénommés ensemble les « Société(s) Organisatrice(s) »

Organisent du 24/05/2021 au 28/05/2021 le jeu « CKOICA », gratuit sans obligation d'achat (ci-après dénommé le « Jeu »), annoncé et présenté, en tout ou partie :

- à l'antenne radiophonique de RMC et/ou
- sur les antennes télévisées de RMC Sport et RMC Story sur lesquelles certains programmes sont diffusés simultanément à la diffusion sur l'antenne radio de RMC ;

selon les modalités particulières précisées dans le présent avenant.

Le présent avenant vient détailler les modalités des Jeux définies dans le Règlement Cadre des Jeux RMC 2020-2021, déposé le 23 avril 2021 à l'étude de la SCP SIMONIN LE MAREC GUERRIER, Huissiers de Justice associés, 54 rue Taitbout, 75009 PARIS.

#### **IL EST ARRETE CE QUI SUIT :**

##### **1. Conditions de participation**

Le Jeu est accessible :

- à l'antenne de RMC
- sur les antennes télévisées de RMC Sport et RMC Story sur lesquelles certains programmes sont diffusés simultanément sur l'antenne radio de RMC

Pour participer au Jeu, l'internaute aura la possibilité de tenter sa chance par :

- SMS au numéro 73216 [MOT CLE : JEU]

Les frais de participation relatifs à ce(s) mode(s) de participation et leur remboursement éventuel s'appliquent selon les modalités définies ci-après :

[Par SMS] Pour les participants dûment inscrits, le coût pour la participation au Jeu par SMS pourra être remboursé, sous réserve des conditions suivantes :

- dans la limite des coûts réels engagés par le participant, définis comme tels : [ex : une participation par jour, par participant, par sms envoyé pour participer au Jeu] ;

- sur la base de 0,75 € TTC le SMS plus coût du SMS facturé par l'opérateur ;pour un montant maximum de 2 SMS.

## **2. Principe et modalités particulières du Jeu :**

Les auditeurs s'inscrivent tout au long de l'émission pour participer au CKOICA. Durant le match, ils seront 2 à s'affronter à l'antenne de l'émission « Neumann/Lechypre » de 12h à 15h. 2 auditeurs choisiront leur équipe (parmi les animateurs / consultants présents en plateau). Des questions leur seront posées par un des animateurs de l'émission afin de les départager et de désigner un gagnant. Le gagnant remporte la dotation décrite ci-dessous.

## **3. Mode de désignation et information du ou des gagnants :**

Tirage au sort pour sélectionner les participants retenus suite à l'envoi d'un SMS

Puis les participants retenus seront désignés gagnant suivant l'article 2 pré-cité.

Les gagnants seront informés de la procédure à suivre pour l'obtention des lots :

- directement à l'antenne de RMC,
- personnellement par mail / courrier / téléphone / SMS au numéro indiqué lors de son inscription.

## **4. Dotations**

Séjour(s) de 2 nuits à une semaine en mobil home «4/6 personnes Bungalow» valable jusqu'au 31 Octobre 2021, sous réserve de disponibilités, hors périodes du 12/05/2021 au 16/05/2021 ainsi que du 07/07/2021 au 01/09/2021 dans l'un des 13 campings suivants:

- Cadenet – Le Val de Durance
- Cheval Blanc – Les Rives du Luberon
- La Ciotat – La Baie des Anges
- Le Barcarès – La Presqu'île de Barcarès
- Les Mazures – Le Lac des Vieilles Forges
- Lit et Mixe – Le Soleil des Landes
- Mirepeisset – Le Val de Cesse
- Proissans – Le Val d'Ussel
- Paris-Champigny – Paris-Est
- St Nic – Le Domaine de Ker'Ys
- Torreilles – La Palmeraie
- Vendres – Les Sablines
- Ghisonaccia – Marina d'Erba Rossa (hors période du 19/06/2021 au 18/09//2021 pour ce camping)

Ce séjour ne comprend pas les frais de bouche, de transport, taxes de séjour, assurances ainsi que tous autres frais engendrés lors du séjour, notamment les cautions obligatoires et frais relatifs aux options, activités et animations. A défaut de disponibilités dans le camping choisi, sur le type de mobil-home cité ci-dessus, aux dates souhaitées, de nouvelles propositions pourront être faites par la société HOMAIR VACANCES au gagnant.

Le gagnant ne pourra en aucun cas céder son séjour, le reporter à une date ultérieure à la limite fixée dans le présent article ou à demander une quelconque compensation financière en

cas d'abandon du gain, non disponibilité du séjour souhaité ou annulation du séjour réservé, pour quelque cause que ce soit.

Valeur unitaire comprise entre 500 € TTC et 550 € TTC

Les prix seront mis à disposition par les Sociétés Organisatrices auprès du/des gagnant(s) uniquement suivant les informations fournies sur une base déclarative lors de leur inscription au Jeu.

